

Administrateur :  
Fournier Julien

Fondées de pouvoirs :  
Moix Nathalie  
Saillen Viviane  
Stelitano Laurence

Membre d'EXPERTsuisse

Rapport de l'organe de révision  
à l'assemblée générale de

**Association valaisanne de la Main Tendue**

sur le contrôle restreint des comptes annuels  
arrêtés au 31 décembre 2024

Administrateur :  
Fournier Julien

Fondées de pouvoirs :  
Moix Nathalie  
Saillen Viviane  
Stelitano Laurence

Membre d'EXPERTsuisse

**Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint  
à l'assemblée générale de  
Association valaisanne de la  
Main Tendue, Sion**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et annexe) de l'**Association valaisanne de la Main Tendue** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.


La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément au Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Sion, le 5 mars 2025

**DAFICO Fiduciaire SA**



**Julien Fournier**

Expert-réviseur agréé  
Expert-comptable diplômé



**Viviane Saillen**

Experte-réviseur agréée  
Experte-comptable diplômée  
(Réviseur responsable)

Annexe : comptes annuels

**Association valaisanne de la Main Tendue**

**Sion**

**Comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024**

## Bilans comparés



	Notes	31.12.24 fr.	31.12.23 fr.
Liquidités		fr. 131 032.82	fr. 160 078.86
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	fr. 15 000.00	fr. 40 000.00
Comptes de régularisation actifs	4	fr. 20 064.86	fr. 5 125.40
<b>Actif circulant</b>		<b>fr. 166 097.68</b>	<b>fr. 205 204.26</b>
Immobilisations mobilier et informatique	5	fr. 36 260.00	fr. 24 700.00
<b>Actif immobilisé</b>		<b>fr. 36 260.00</b>	<b>fr. 24 700.00</b>
<b>Actif</b>		<b>fr. 202 357.68</b>	<b>fr. 229 904.26</b>
Dettes à court terme	6	fr. 6 036.19	fr. 21 643.70
Comptes de régularisation passif	7	fr. 20 525.00	fr. 20 915.00
<b>Engagements à court terme</b>		<b>fr. 26 561.19</b>	<b>fr. 42 558.70</b>
Capital lié	8	fr. 84 477.35	fr. 83 458.00
Capital libre	9	fr. 91 319.14	fr. 103 887.56
<b>Capital de l'organisation</b>		<b>fr. 175 796.49</b>	<b>fr. 187 345.56</b>
<b>Passif</b>		<b>fr. 202 357.68</b>	<b>fr. 229 904.26</b>

## Compte d'exploitation



	Notes	2024 fr.	2023 fr.
Contribution de la Loterie Romande	fr.	25 000.00	fr. 15 000.00
Entreprises	fr.	25 297.70	fr. 12 050.00
Personnes physiques	fr.	26 662.21	fr. 20 732.82
Communes	fr.	18 100.00	fr. 18 500.00
Paroisses	fr.	-	fr. 250.00
Fondations, associations	fr.	35 333.30	fr. 67 366.70
<b>Donations reçues</b>	<b>fr.</b>	<b>130 393.21</b>	<b>fr. 133 899.52</b>
Etat du Valais	fr.	130 000.00	fr. 100 000.00
Etat du Valais - Dîme de l'alcool	fr.	20 000.00	fr. 20 000.00
<b>Contributions du secteur public</b>	<b>fr.</b>	<b>150 000.00</b>	<b>fr. 120 000.00</b>
Service de piquet	fr.	40 000.00	fr. 40 000.00
Formations	fr.	800.00	fr. -
<b>Produits de prestations fournies</b>	<b>fr.</b>	<b>40 800.00</b>	<b>fr. 40 000.00</b>
<b>Produits d'exploitation avant prestations des bénévoles</b>	<b>fr.</b>	<b>321 193.21</b>	<b>fr. 293 899.52</b>
Prestations des bénévoles	fr.	508 250.00	fr. 531 000.00
<b>Produits d'exploitation y compris prestations des bénévoles</b>	<b>fr.</b>	<b>829 443.21</b>	<b>fr. 824 899.52</b>
Cotisation à l'association centrale	fr.	-11 568.00	fr. -9 858.00
Cotisations diverses	fr.	-200.00	fr. -200.00
<b>Contributions et donations déboursées</b>	<b>fr.</b>	<b>-11 768.00</b>	<b>fr. -10 058.00</b>
Salaires et charges sociales	fr.	-179 121.25	fr. -161 050.25
Cours, formations bénévoles	fr.	-9 073.20	fr. -9 917.24
Frais et dépenses des bénévoles	fr.	-28 489.54	fr. -31 115.30
<b>Charges du personnel</b>	<b>fr.</b>	<b>-216 683.99</b>	<b>fr. -202 082.79</b>
Frais d'administration	fr.	-8 356.75	fr. -7 334.35
Loyer et charges des locaux	fr.	-30 777.45	fr. -34 531.83
Collecte de fonds / Publicité	fr.	-49 329.50	fr. -21 764.94
Charges informatiques	fr.	-2 036.78	fr. -2 669.91
Dépenses des organes	fr.	-5 203.30	fr. -6 846.25
<b>Autres charges</b>	<b>fr.</b>	<b>-95 703.78</b>	<b>fr. -73 147.28</b>
<b>Amortissements</b>	<b>fr.</b>	<b>-8 483.40</b>	<b>fr. -4 387.35</b>
<b>Charges d'exploitation avant prestations des bénévoles</b>	<b>fr.</b>	<b>-332 639.17</b>	<b>fr. -289 675.42</b>
Charges de valorisations des heures des bénévoles	fr.	-508 250.00	fr. -531 000.00
<b>Charges d'exploitation y compris prestations des bénévoles</b>	<b>fr.</b>	<b>-840 889.17</b>	<b>fr. -820 675.42</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>fr.</b>	<b>-11 445.96</b>	<b>fr. 4 224.10</b>
Résultat financier	fr.	-103.11	fr. -196.75
<b>Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)</b>	<b>fr.</b>	<b>-11 549.07</b>	<b>fr. 4 027.35</b>
<i>Utilisations/Allocations</i>			
Réserve pour aménagement des bureaux	fr.	1 390.00	fr. -12 499.00
Réserve pour informatique	fr.	-2 409.35	fr. -21 959.00
Capital libre	fr.	12 568.42	fr. 30 430.65
	fr.	-	fr. -

Tableau sur la variation du capital



2024	Etat 1.1.	Allocations	Utilisations	Total Variation	Etat 31.12.
<b>Capital de l'organisation</b>					
<i>Capital lié</i>					
- Réserve pour site Internet et formation de base	fr. 83 458.00	fr. 8 259.35	fr. -7 240.00	fr. 1 019.35	fr. 84 477.35
- Réserve pour formation continue	fr. 14 000.00	fr. -	fr. -	fr. -	fr. 14 000.00
- Réserve pour aménagement des bureaux	fr. 35 000.00	fr. -	fr. -	fr. -	fr. 35 000.00
- Réserve pour informatique	fr. 12 499.00	fr. -	fr. -1 390.00	fr. -1 390.00	fr. 11 109.00
	fr. 21 959.00	fr. 8 259.35	fr. -5 850.00	fr. 2 409.35	fr. 24 368.35
<i>Capital libre</i>	fr. 103 887.56	fr. -	fr. -12 568.42	fr. -12 568.42	fr. 91 319.14
<b>Total capital de l'organisation</b>	<b>fr. 187 345.56</b>	<b>fr. 8 259.35</b>	<b>fr. -19 808.42</b>	<b>fr. -11 549.07</b>	<b>fr. 175 796.49</b>

## 1 Principes généraux de présentation des comptes

La présentation des comptes intervient conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) ainsi qu'au Règlement ZEW0. Elle obéit en outre au Code des obligations suisse et aux dispositions des statuts. Les comptes annuels restituent une image fidèle de la situation de la fortune, des finances et du rendement de l'association valaisanne de La Main Tendue.

## 2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Sauf mention contraire figurant aux divers postes de bilan énoncés ci-dessous, ceux-ci sont évalués à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice. Les comptes annuels sont établis en francs suisses. Il n'y a pas de position en devises étrangères à la date de clôture de l'exercice.

## 4 Comptes de régularisation actifs

Ils comprennent les actifs résultant de la délimitation matérielle et temporelle des divers postes de charges et de produits. L'évaluation s'effectue à la valeur nominale.

## 5 Immobilisations corporelles

Elles comprennent le mobilier et les machines ainsi que l'équipement informatique dont l'association valaisanne de La Main Tendue a besoin pour fournir ses prestations et assurer son administration.

## 6 Dettes résultant de livraisons et de prestations

Ce montant se compose des dernières factures de l'exercice en cours.

## 7 Comptes de régularisation passifs

Ils comprennent les passifs résultant de la délimitation matérielle et temporelle des divers postes de charges et de produits. L'évaluation s'effectue à la valeur nominale.

## 8 Capital lié

Il désigne les moyens à la disposition de l'organisation qui seront utilisés par la suite par l'organisation pour un but clairement défini et limitant l'utilisation.

## 9 Capital libre

Il désigne les fonds qui peuvent être à la libre disposition de l'organisation ou mis à sa disposition pour tous les buts de l'organisation une fois que tous les engagements devant être poursuivis sont remplis.

## 10 Principes de calcul des charges administratives ainsi que des charges de collectes de fonds

La méthode appliquée est celle prévue par la méthodologie ZEW0.

	2024		2023	
Charges de projets et de prestations	fr. 545 812.74	64.90%	fr. 572 032.54	69.69%
Charges d'obtention de financements	fr. 49 329.50	5.87%	fr. 21 764.94	2.65%
Charges administratives	fr. 245 850.04	29.23%	fr. 227 074.69	27.66%
	<b>fr. 840 992.28</b>		<b>fr. 820 872.17</b>	

## 11 Principes relatifs au tableau de variation du capital

Le tableau de variation du capital rend compte de l'évolution de chacun des fonds à affectation limitée et de chacune des composantes du capital de l'organisation disponible.

## 12 Indemnisation et frais des membres des organes dirigeants

	2024	2023
Frais du président	fr. 539.90	fr. 700.00
Frais du comité	fr. 1 279.30	fr. 2 326.85
Total	fr. 1 819.20	fr. 3 026.85

La Direction est composée d'une personne, c'est pourquoi, pour des raisons de confidentialité, nous ne communiquons pas ce montant.

## 13 Rémunération des bénévoles

Les répondants exercent leur fonction à titre bénévole. Seuls les frais de déplacements sont défrayés. Leur formation est à la charge de La Main Tendue.

Ce sont annuellement 10'165 heures de bénévolat qui sont offertes à l'institution (10'620 heures en 2023).

Des salaires fictifs de CHF 50.--/h sont mentionnés en charges et en dons pour les heures offertes bénévolement.

## Rapport de performance

Le rapport annuel 2024 tient lieu de rapport de performance.